

## AIDE A DOMICILE : MENAGE, TOILETTE, COURSES, PREPARATION DES REPAS

Les seniors peuvent bénéficier d'une aide à domicile en cas de difficultés à faire certains gestes du quotidien : ménage, courses, repas, toilette... **La liste des principaux services à domicile intervenant sur Noisy-le-Roi est disponible à l'accueil de la mairie ou auprès du service social et sur le site internet de la ville.**

### LES AIDES POUR FINANCER UNE AIDE A DOMICILE :

✓ **Pour une aide ponctuelle suite à une sortie d'hospitalisation :**

Contactez votre mutuelle ou votre caisse de retraite principale. Selon les organismes, des aides financières peuvent être proposées.

✓ **Pour une aide plus pérenne :**

L'aide financière peut être accordée, selon le degré d'autonomie, **par le Conseil Départemental ou par les caisses de retraite.**

Le degré de perte d'autonomie évalué est appelé GIR (Groupe Iso Ressources constitué de 1 à 6 niveaux d'autonomie).

Si vous n'avez pas connaissance de votre niveau de GIR, contactez votre médecin qui pourra vous donner une indication.

**Si le GIR est évalué au niveau 5 ou 6 :** votre perte d'autonomie est peu élevée, il conviendra de se rapprocher de  **votre caisse de retraite principale.**

**Si le GIR est évalué au niveau 4, 3, 2, ou 1,** votre perte d'autonomie est plus élevée, il conviendra alors de demander le bénéfice de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) auprès de votre **Conseil Départemental.**

Une fois la demande déposée à votre caisse de retraite ou au Conseil Départemental, un évaluateur prendra contact avec vous et viendra à votre domicile pour calculer le niveau de GIR exact et établir une proposition de plan d'aide.

✓ **Un crédit d'impôt peut être accordé :**

Le crédit d'impôt est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 12 000 euros, éventuellement majorée (se renseigner auprès de votre centre des impôts). Le crédit d'impôt ne s'applique donc que sur les frais restant à votre charge. La liste des services éligibles au crédit d'impôt est listée dans le code du travail à l'article D7231-1. Elle est consultable sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### LES CONDITIONS

- ✓ Les caisses de retraite ont chacune leurs propres conditions, il convient donc de se rapprocher de votre organisme.
- ✓ L'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) à domicile est une allocation destinée aux **personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne** : se lever, se laver, s'habiller..., ou **dont l'état nécessite une surveillance régulière. Il n'y a pas de conditions de revenu pour bénéficier de l'APA.** Si vous remplissez les conditions d'âge, de résidence et de perte d'autonomie, vous pouvez ainsi bénéficier de l'APA quels que soient vos revenus. En revanche, le montant attribué dépend du niveau de revenus. **Au-delà d'un certain niveau de revenus, une participation progressive vous sera demandée. Pour bénéficier de l'APA, il faut résider de façon stable et régulière en France, être de nationalité française ou ressortissant Européen ou titulaire d'un titre de séjour valide**

#### Service Social

37 rue André Le Bourblanc

78590 Noisy-le-Roi

01 30 80 08 38

Mail : [accueil-social@noisyleroi.fr](mailto:accueil-social@noisyleroi.fr)

#### Accueil sur RDV :

**Lundi-mardi-jeudi-vendredi**

de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Mercredi** de 9h à 12h



## QUELLES PRESTATIONS PEUVENT ETRE FINANCEES ?

- ✓ Si vous relevez du GIR 5 ou 6 : chaque caisse de retraite propose des prestations différentes, il convient donc de vous rapprocher de votre caisse de retraite principale pour connaître les prestations proposées.
- ✓ Si vous relevez du GIR 4, 3, 2 ou 1, l'APA à domicile peut financer des prestations telles que : aide à domicile, matériel (installation de la téléassistance, barres d'appui...), fournitures pour l'hygiène, portage de repas, travaux pour l'aménagement du logement, accueil temporaire, à la journée ou avec hébergement, dépenses de transport.  
L'APA est calculée en fonction de vos revenus, du coût des aides prévues dans le plan d'aide, de votre niveau de GIR. Si vous choisissez d'être aidé pour un **montant inférieur au plan d'aide**, le moins payé ne sera pas reversé ; Si vous choisissez d'être aidé pour un **montant supérieur**, le plus payé reste à votre charge.

## DEMARCHES

- **Pour les niveaux de GIR 5 ou 6 : contacter votre organisme de retraite principale** qui vous adressera le formulaire adéquat
- **Pour les niveaux de GIR 4, 3, 2 ou 1 :**
  - **Remplir la demande d'APA et le certificat médical du Département des Yvelines** (ou de votre lieu de résidence principale) : les documents sont téléchargeables sur le site internet du département des Yvelines : [www.78-92.fr](http://www.78-92.fr) et sur le site internet de la ville.  
L'ensemble des documents est également disponible à l'accueil de la mairie et auprès du service social.
  - **Joindre les pièces justificatives demandées** : copie de la pièce d'identité, copie du dernier avis d'imposition sur les revenus (toutes les pages), tableau des capitaux mobiliers, copie de la dernière taxe foncière (pour les propriétaires), relevé d'identité bancaire, certificat médical
  - **Info complémentaire** : le formulaire de demande d'APA vous permet de faire en même temps une demande de carte d'invalidité, de priorité et/ou de stationnement
  - **Envoyer l'ensemble des documents dûment complétés à la mairie** 37 rue André Le Bourblanc 78590 Noisy-le-Roi  
**ou envoyer directement le dossier au Conseil départemental des Yvelines** – Direction Gestion et Contrôle des Dispositifs - Pole Gestion et Contrôle des Aides - 2, place André Mignot 78012 VERSAILLES Cedex

## DELAIS

Le Conseil Départemental dispose d'un délai de 2 mois pour instruire le dossier à partir de la réception du dossier complet

## CONTACT et INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'APA

Pôle Autonomie Territorial  
18 avenue Dutartre  
78150 LE CHESNAY  
Tel : 0 801 801 100  
Mail : grandversailles@mda.yvelines.fr

Informations complémentaires :  
[www.78-92.fr](http://www.78-92.fr)

### Service Social

37 rue André Le Bourblanc  
78590 Noisy-le-Roi  
01 30 80 08 38  
Mail : [accueil-social@noisyleroi.fr](mailto:accueil-social@noisyleroi.fr)

**Accueil sur RDV :**  
**Lundi-mardi-jeudi-vendredi**  
de 9h à 12h et de 14h à 17h  
**Mercredi** de 9h à 12h

